



**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2023 DAC 255** Subvention (14.000 euros) au Comité Parisien de la Libération.

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre soutien au Comité Parisien de la Libération (CPL).

Cette association a pour objet de maintenir groupées en tous lieux les organisations de la Résistance, unies dans l'esprit et les valeurs du Conseil National de la Résistance.

En 2023, la Journée Nationale de la Résistance coïncidera avec le 80e anniversaire du Conseil National de la Résistance et celui du Comité Parisien de la Libération.

2023 sera aussi le 80e anniversaire de l'arrestation et l'assassinat de Jean Moulin.

A l'occasion de la Journée Nationale de la Résistance 2023, qui se tiendra comme chaque année, le 27 mai, dans les jours précédant et suivant cette date, un programme à la fois commémoratif, artistique et culturel sera proposé. Cette programmation s'articulera sur le thème annuel du Concours annuel de la Résistance et de la Déportation, à savoir "L'école et la résistance : des jours sombres au lendemain de la libération (1940-1945)".

Plusieurs cérémonies, rencontres-débats, projections de films et expositions sont prévues à la mairie du 15e arrondissement, en lien avec les élèves des collèges et lycées de l'arrondissement, avant les cérémonies du 27 mai. Une exposition sur Jean Moulin préparée avec l'ONAC-VG se tiendra à la mairie les semaines précédentes, tandis que la journée du 26 mai sera dédiée à la commémoration des Fusillés du Stand de tir de Balard. Une conférence-débat sera organisée autour d'une figure de la résistance du 15e arrondissement, Marie Skobtsova, dite Mère Marie, émigrée, poétesse, devenue religieuse orthodoxe, qui s'engagea dans la Résistance et mourut en déportation. Marie Skobtsova fut reconnue Juste parmi les Nations.

La journée du 27 mai sera consacrée aux cérémonies d'hommage, rue du Four, au monument aux morts du 15e arrondissement et à l'Arc de Triomphe.

C'est pour permettre de mener à bien ces actions et pour assurer le fonctionnement de l'association, que je vous propose de lui d'attribuer en 2023 une subvention d'un montant de 14.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DAC 255** Subvention (14.000 euros) au Comité Parisien de la Libération.

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 18 février 2021 avec le Comité Parisien de la Libération, adoptée au Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité Parisien de la Libération ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence Patrice au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 14.000 euros est attribuée, au titre de 2023, au Comité Parisien de la Libération, 23 allée de la 2e DB 75015 Paris. 185127 ; 2023\_00319 et 2023\_00318.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 14.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.